

Pour une réforme significative du mode de scrutin.

Mémoire sur l'avant-projet de loi remplaçant la Loi électorale

Présenté à
M. Louis Breault
Secrétaire de la Commission des institutions

Par le
Centre des femmes Memphrémagog
42, rue Principale ouest
Magog

18 décembre 2005



42, rue Principale Ouest bur. S-30 Magog, Qc J1X 2A5
Tél.: (819) 868-0302 / Fax: (819) 868-0297
Courriel: info@centredesfemmesmemphremagog.com
Web: centredesfemmesmemphremagog.com

Le Centre des Femmes Memphrémagog est un organisme communautaire dont la mission est d'améliorer les conditions de vie des femmes vivant sur le territoire de la MRC Memphrémagog.. Fondée en 1991, le centre rejoint annuellement environ 300 femmes par le biais de services d'aide individuelle, d'activités éducatives et d'actions à portée sociale. Notre organisme est connu et reconnu dans son milieu pour son implication sociale et pour la qualité de ses services, à la fois par les institutions, les autres organismes du territoire ainsi que par les professionnels de la région.

Résumé de la présentation

Bien que nous appuyons le choix d'un mode de scrutin à la proportionnelle, nous sommes en désaccord avec plusieurs des modalités d'application contenues dans la proposition.

Nous attendons beaucoup plus de cette réforme. Nous voulons qu'elle mette en place des mesures qui renforcent la démocratie et stimulent la participation citoyenne. Nous voulons que l'assemblée nationale soit le reflet de la société dans laquelle nous vivons i.e. que les femmes y siègent en proportion de leur poids démographique et que les autochtones et les groupes ethniques y soient en juste nombre. Nous voulons également que l'assemblée nationale incarne le pluralisme politique présent au Québec, qu'elle reflète les couleurs des Québécoises et des Québécois. C'est dans cet esprit que se situe nos recommandations:

1. Un mode de scrutin à la proportionnelle, de type mixte, compensatoire.
2. Une assemblée nationale composée de 127 députés dont 77 députés-es de circonscription et 50 de liste.
3. La possibilité de 2 votes, (pour un ou une député-e de circonscription **et** pour un parti politique).
4. Une liste de parti qui prévoit une alternance femmes-hommes.
5. Une liste compensatoire à l'échelle du Québec et non par district.
6. Que les incitatifs financiers aux partis politiques prévus pour augmenter la représentation des femmes et des communautés ethniques le soient pour les candidats ou les candidates élus-es.
7. Que l'adoption du nouveau mode de scrutin se fasse par référendum.

Introduction

Nous nous réjouissons que la Commission ait enfin entamé ses travaux et aussi d'avoir l'occasion d'exprimer notre point de vue sur la réforme.

La révision du mode de scrutin nous donne une occasion privilégiée de faire le point sur l'état de notre démocratie et de réfléchir collectivement à nos aspirations afin de pouvoir nous doter de moyens efficaces pour atteindre les résultats qui nous auront semblé les plus importants. Nous sommes heureuses de pouvoir y participer.

Nous constatons à l'instar d'une bonne partie de la population, qu'un certain nombre de membres et d'utilisatrices du Centre des femmes Memphrémagog se désintéressent de la chose politique et cet état de fait nous désole. La société québécoise a beaucoup changé au cours des 30 dernières années et nous constatons que nos institutions démocratiques ont besoin d'évoluer elles aussi pour mieux répondre aux attentes de la population.

Notre satisfaction par rapport au projet de réforme proposé est mitigé. D'un côté nous appuyons le choix d'une représentation proportionnelle compte tenu des distorsions observées dans le passé mais de l'autre côté nous trouvons que les modalités d'application proposées ne sont pas de nature à revitaliser la démocratie et ne témoignent pas d'une réelle volonté de donner la parole aux citoyennes et citoyens, de respecter fidèlement la volonté populaire.

Notre présentation mettra d'abord en lumière les résultats que nous attendons de cette réforme puis nous analyserons certaines des modalités proposées en lien avec ses résultats attendus et finalement nous résumerons notre propos par des recommandations.

Les résultats attendus

Nos attentes vont bien au-delà de ce qui est proposé dans l'avant projet de loi. Oui il faut corriger les distorsions du système actuel mais il faut aller beaucoup plus loin. Le désintérêt d'une partie importante de la population est un symptôme grave qui mérite une attention soutenue et qui exige que l'on se mette à l'écoute de la population. La représentation proportionnelle n'est pas un remède miracle. Elle ne pourra pas à elle seule contrer ce désintérêt. Seul un ensemble de mesures cohérentes s'appuyant sur les valeurs fondamentales de la démocratie (la liberté, l'égalité, la solidarité) pourront à notre avis redonner confiance aux citoyennes et citoyens.

Quant à nous ce que nous attendons de la réforme du mode de scrutin c'est:

- qu'elle respecte scrupuleusement la volonté populaire
- qu'elle vise une représentation qui soit à l'image de la société dans laquelle nous vivons, i.e. composée également d'hommes et de femmes et qu'elle incarne la diversité québécoise.
- qu'elle valorise le pluralisme politique.

La représentation proportionnelle

Nous approuvons l'idée de conserver des députés-es de circonscriptions et de limiter leur nombre à 77 ce qui donne 50 députée de siège et une proportion de 40/60.

1 vote vs 2 votes

Si le projet de loi veut contrer le sentiment de désintéressement d'une partie importante de la population vis à vis la classe politique, nous nous demandons pourquoi le projet limite la participation de ses citoyens à 1 seul vote alors que 2 votes permettent de mieux nuancer les opinions. Nous souhaitons que le nouveau mode de scrutin donne à chacun et à chacune la possibilité de voter à la fois pour la personne de son choix pour la représenter dans sa circonscription, et pour le parti qui incarne le mieux ses aspirations, sa vision du monde et qui présente une liste de candidats conforme à ses valeurs.

Une telle mesure permettrait aussi de mieux saisir où se situent les Québécois et les Québécoises quant à leurs valeurs, idéologies et aussi quant aux programmes prônées par les différents partis politiques.

Liste par district vs liste nationale.

Encore une fois la proposition d'une liste par district plutôt qu'une liste nationale nous apparaît comme une modalité restrictive. Elle renforce la représentation régionale déjà présente avec les 77 sièges de circonscription mais elle diminue le poids des votes faits à des partis émergent ou minoritaires. Elle est donc un obstacle majeur à ce que chaque vote compte et au pluralisme politique. Pour qu'un vote à un tiers parti puisse avoir son juste poids il doit être additionné avec ceux des autres régions. Sinon le système avantage le bipartisme actuel et contrôle l'émergence de nouvelles idées, de visions différentes qui sont nécessaires pour assurer une démocratie vivante. Pourquoi le Québec qui prône l'innovation dans les domaines de la culture, de la science et de la technologie et qui cherche à "briller parmi les meilleurs", pourquoi n'en fait-il pas autant au niveau de ses institutions démocratiques en valorisant le pluralisme politique plutôt qu'en cherchant à le contrôler,?

La représentation des femmes

Nous trouvons vraiment choquant de lire que le projet de loi propose une représentation équitable des femmes plutôt qu'une représentation égalitaire. Qui décide de ce qui est équitable? D'après le petit Robert, est équitable ce qui est juste. Nous les femmes représentons 52% de la population alors ce qui est juste c'est de viser une représentation égalitaire des femmes et des hommes et de prendre les moyens pour y arriver. Ce qui est juste, c'est d'utiliser le volet compensatoire de la représentation proportionnelle pour corriger la sous représentation des femmes à l'assemblée nationale et faire avancer la démocratie.

Nous réclamons que l'alternance entre les femmes et les hommes sur la liste soit inscrite dans la loi et que la formulation du futur projet de loi stipule que l'égalité entre les femmes et les hommes est l'objectif visé puisque c'est le modèle de société dans lequel nous voulons vivre et que nous voulons léguer à nos enfants.

La présence à l'assemblée nationale d'un nombre à peu près égal de femmes et d'hommes contribuerait certainement à modifier le climat d'affrontement et de compétition qui caractérise trop souvent les débats actuels et qui rebute tant de monde. Nous constatons que trop de femmes ne se reconnaissent pas dans cette façon très masculine de faire de la politique et qui ressemble trop souvent à un match de hockey. Pour s'intéresser à la politique et avoir le goût d'y participer, les femmes ont besoin de se reconnaître dans ce qui se passe à l'assemblée nationale, ce qui n'est pas le cas actuellement.

En affirmant une volonté ferme et claire pour une représentation égalitaire à l'assemblée nationale, le gouvernement donnerait le ton au reste de la société.

Comme autre mesure, nous insistons pour que les incitatifs financiers aux partis politiques le soient seulement en fonction des candidates **élues** puisque c'est l'objectif visé.

La représentation multiethnique

Dans une démocratie représentative, l'assemblée nationale doit être le reflet de la société qu'elle représente. Puisque nous avons choisi d'accueillir des personnes immigrantes, il est de notre responsabilité de leur faire une place aussi à l'assemblée nationale! La liste de parti est un excellent outil pour atteindre cet objectif et comme pour les femmes, les incitatifs financiers devraient être alloués uniquement pour les candidats et les candidates élus-es.

En conclusion

Il est de notre avis qu'un parti pris clair pour l'égalité entre les hommes et les femmes, pour l'inclusion et pour la diversité serait de nature à combattre le cynisme et le désintérêt grandissant d'une partie importante de la population. Ce serait aussi un geste de maturité politique et une marque de confiance et de respect envers les citoyens et citoyennes du Québec. Nous n'en attendons pas moins de ce gouvernement et de cette réforme.

Résumé des recommandations:

Considérant les résultats que nous attendons de la réforme du mode de scrutin soit:

- qu'elle respecte scrupuleusement la volonté populaire
- qu'elle vise une représentation qui soit à l'image de la société dans laquelle nous vivons, i.e. composée également d'hommes et de femmes et qu'elle incarne la diversité québécoise.
- qu'elle valorise le pluralisme politique.

Nous recommandons:

1. Un mode de scrutin à la proportionnelle, de type mixte, compensatoire.
2. Une assemblée nationale composée de 127 députés dont 77 députés-es de circonscription et 50 de liste.
3. La possibilité de 2 votes, (pour un ou une député-e de circonscription et pour un parti politique).

4. Une liste de parti qui prévoit une alternance femmes-hommes.
5. Une liste compensatoire à l'échelle du Québec.
6. Que les incitatifs financiers aux partis politiques prévus pour augmenter la représentation des femmes et des communautés ethniques le soient pour les candidates ou les candidats élus-es.
7. Que l'adoption du nouveau mode de scrutin se fasse par référendum.

Audition

Nous sommes intéressées à présenter notre mémoire à la commission parlementaire lors de la tournée de consultation.

Centre des femmes Memphrémagog
A/S Madame Caroline Dion, coordonnatrice
42 ouest rue Principale, bureau S-30
Magog Qc J1X 2A5
Tél: 819-868-2942
Courriel: info@centredesfemmesmemphremagog.com